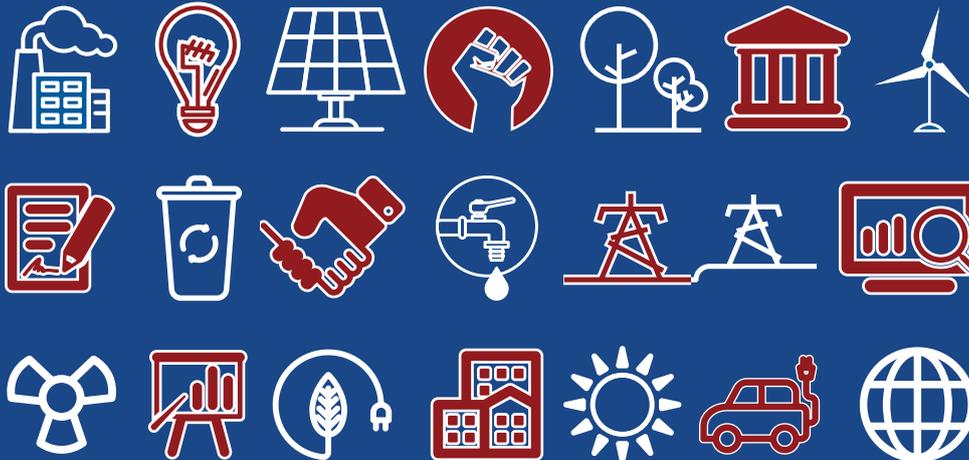


DOCUMENT STRATÉGIQUE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES SYNDICATS EN AFRIQUE



Titre: Document Stratégique Sur le Changement Climatique Pour Les Syndicats en Afrique

ISBN: 978-1-919706-38-2 Impression

ISBN: 978-1-919706-39-9 e-book

Publié en Septembre 2017

Par Friedrich-Ebert-Stiftung

Trade Union Competence Centre

34 Bompas Road, Dunkeld West, Johannesburg, South Africa

Tel : +27 11 341 0270 Fax: +27 11 341 0271 e-mail : Bastian.Schulz@fes-southafrica.org

www.fes-tucc.org

www.facebook.com/FESTUCC/

Copyright © Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

L'auteur et l'éditeur ont fait tout leur possible pour obtenir la permission et reconnaître l'utilisation de matériel protégé par des droits d'auteur. Merci de soumettre vos demandes à l'éditeur. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas forcément celles de l'éditeur. L'utilisation commerciale de tout média édité par Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) n'est pas permise sans l'accord écrit de FES. Les lecteurs sont encouragés à citer ou reproduire ce matériel dans leurs propres publications tant que ces dernières ne sont pas destinées à un usage commercial. En tant que détenteurs des droits d'auteurs, FES requiert une reconnaissance et une copie de la publication.

DOCUMENT STRATÉGIQUE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES SYNDICATS EN AFRIQUE

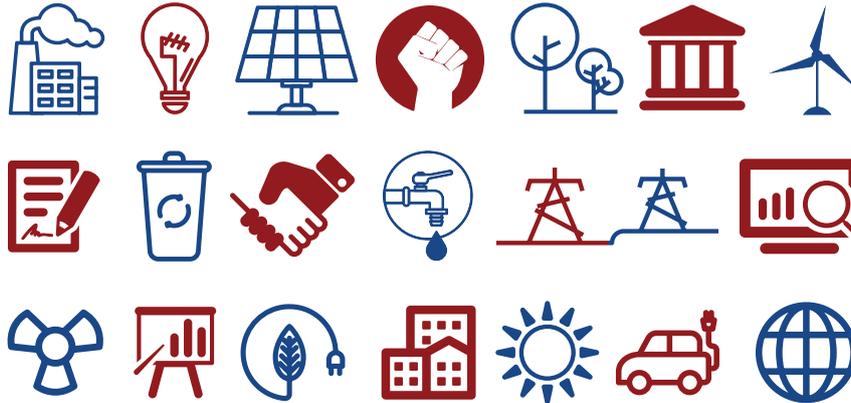




TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	6
Préface	7
Avant -propos	10
1.0 Contexte et Raisons	13
2.0 Consensus syndical sur un paradigme alternatif sur l'environnement et le changement climatique	27
3.0 Les syndicats et la transition juste	31
4.0 Témoignage de la réponse syndicale sur les changement climatique en Afrique	35
5.0 Stratégie recommandée pour les syndicats sur le changement climatique en Afrique	40
6.0 Matrice du plan de travail pour la mise en œuvre des stratégies de changement climatique	50
7.0 Suivi et évaluation de la mise en œuvre du document de stratégie sur les changements climatiques	58
7.1 Rôles et responsabilités du Secrétariat de la CSI-Afrique (Bureau Climat et Environnement), affiliés et partenaires	59
Références	63





REMERCIEMENTS

Cet article stratégique sur le changement climatique a été élaboré par le Dr Trywell Kalusopa et M. Nnimmo Bassey pour l'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale sous l'égide de l'African Labour Research Network (ALRN) et de l'Africa Labour Research and Education Institute (ALREI).



Nous aimerions prendre acte avec satisfaction de la contribution de M. Kingsley Ofei-Nkansah, Mme Hilma Mote et de Mme Rhoda Boateng pour l'édition et la relecture du document.



Un grand merci à l'ancien ainsi qu'au nouveau directeur du FES – Centre de compétence syndicale pour l'Afrique Subsaharienne, l'Afrique du sud, M. Gerd Botterweck et M. Bastian Schulz, pour leur soutien financier et administratif.



PRÉFACE

Les discussions sur le changement climatique deviennent de plus en plus importantes du fait de l'augmentation des désastres dus à ce phénomène et des preuves grandissantes apportées par des études empiriques conduites par d'éminents scientifiques comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à propos des impacts importants du changement climatique sur la planète.

En Afrique, les effets du changement climatique sont visibles dans différents secteurs notamment l'agriculture, l'exploitation minière, l'énergie, le tourisme, la faune, la flore et l'industrie, entre autres. Les impacts sur l'économie et la société sont nombreux et évidents dans la majeure partie du continent de par l'augmentation des catastrophes naturelles, notamment les grandes sécheresses et les inondations qui causent l'insécurité alimentaire, l'augmentation de l'immigration interne due au climat, des températures extrêmement hautes et une faible productivité du travail découlant d'importantes chaleurs pendant les saisons chaudes dans certaines parties du continent.

Des rapports réalisés par l'Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) montrent que malgré le fait que l'Afrique ne soit responsable que de 3.8 pour cent du total des gaz à effet de serre, en comparaison des 23 pour cent de la Chine, des 19 pour cent des Etats-Unis et des 13 pour cent de l'Union Européenne, le continent est la région la plus vulnérable aux changements climatiques. Globalement, la crise climatique affecte la planète dans son ensemble et accable en particulier les personnes, communautés et nations vulnérables.





D'un autre côté, l'extraction des ressources naturelles contribue largement à la dégradation environnementale qui mène par conséquent à la crise environnementale qui a lieu actuellement. Ainsi, en plus de l'augmentation et de l'intimidant phénomène du changement climatique, le monde vit aussi un changement environnemental en pleine expansion.



Les interactions entre ces deux phénomènes – le changement climatique et le changement environnemental – se retrouvent dans un grand champ d'activités où les travailleurs gagnent leur vie, dont l'agriculture, l'industrie, la construction, les transports et les secteurs de l'énergie. Dans tous ces secteurs, les travailleurs et leurs moyens de subsistance sont défavorablement affectés.



Par conséquent, il est essentiel que les syndicats en Afrique non seulement promeuvent et défendent des emplois, mais qu'ils soient aussi concernés par les conditions environnementales dans lesquelles les emplois actuels sont créés et maintenus. Les syndicats en Afrique doivent en fait comprendre pleinement que les emplois pour lesquels nous nous battons doivent aussi être des emplois durables préservant l'environnement.

Le document stratégique CSI-Afrique est la suite de l'étude ***Trade Union Responses to Climate Change in Africa*** entreprise par la CSI-Afrique avec le soutien du Trades Union Competence Center of the Friedrich Ebert Stiftung (FES) et du Africa Labor Research Network (ALRN) en 2014. L'étude met au défi les syndicats de développer des stratégies claires d'engagement face au problème du changement climatique et de renforcer les liens aux problématiques plus larges de justice environnementale.



Ce document stratégique est une réponse directe aux recommandations énoncées dans le projet de recherche et renvoie aussi à la résolution de la CSI-Afrique sur le changement

climatique adoptée en 2015. Il fournit des orientations et des directives pour l'engagement efficace des syndicats africains au niveau national, sous-régional, régional et mondial sur le changement climatique et les problèmes environnementaux.

Le document stratégique recommande spécifiquement cinq points clés pour les syndicats afin de résoudre le changement climatique. Cela inclut :

1. Le développement des capacités des syndicats sur le problème du changement climatique
2. L'échange d'information, la mobilisation et la création de savoir parmi les syndicats
3. La mobilisation des ressources et la construction d'alliances par les syndicats
4. La construction de mécanismes institutionnels sur le changement climatique
5. La politique syndicale et les mesures législatives

Le document explique aussi les rôles et responsabilités du Secrétariat de la CSI-Afrique, des responsables du Climat et de l'Environnement au niveau national ainsi que celui des partenaires.

Il est donc attendu que la stratégie soit mise en œuvre aux niveaux national, sous-régional et régional. Regroupons-nous dans la lutte pour sauver notre planète aujourd'hui et pour les générations futures.

Kwasi Adu-Amankwah
Secrétaire général, la CSI-Afrique



AVANT-PROPOS:



Le document stratégique ITUC-Africa sur le changement climatique est né de la coopération entre le FES Trade Union Competence Centre for Sub-Saharan Africa (TUCC), ITUC-Africa et le African Labour Research Network (ALRN). Les trois organisations ont perçu la nécessité d'un projet commun d'amélioration des compétences à travers le traitement de la problématique du changement climatique et des injustices environnementales par les syndicats. Les parties ont reconnu les challenges posés par le problème du changement climatique, qui a eu un fort impact en Afrique, et en particulier un impact négatif sur l'économie. En Afrique, certains secteurs économiques clefs comme l'agriculture, l'énergie, l'industrie et le tourisme souffrent de grandes variations météorologiques telles que des sécheresses, des inondations, des canicules, etc. Ces secteurs contribuent largement au PIB, aux recettes d'exportation et à l'emploi dans de nombreux secteurs africains. Les perturbations climatiques dans ces secteurs sont donc d'intérêt primordial. Ainsi, les gouvernements africains, avec l'aide du PNUÉ, ont formulé des politiques et des programmes pour faire face aux problèmes posés par le changement climatique.

La première étape de coopération entre le FES TUCC, l'ITUC-Africa et le ALRN impliquait une étude de l'impact du changement climatique en Afrique et de la manière dont les gouvernements et les syndicats y répondaient. Basée sur l'analyse de pays sélectionnés en tant que cas d'études, le Benin, le Ghana, le Kenya, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud, l'étude a révélé une implication limitée des syndicats face au problème du changement climatique. À l'exception du COSATU en Afrique du Sud, les syndicats africains n'avaient pas de politiques, de structures, ni de programmes éducatifs sur le changement climatique. La raison principale de l'implication limitée était le manque de compétences. L'étude a fait des recommandations pour combler les lacunes identifiées et répondre à la nécessité pour les syndicats d'acquérir des compétences en réponse au défi du changement climatique.



L'article sur le changement climatique expose dans les grandes lignes le nombre de domaines dans lesquels les syndicats devraient intervenir afin de générer des compétences. Cela inclut des interventions dans les domaines de la collecte d'information, des échanges, des programmes éducatifs, la formulation de politiques, l'établissement de portfolios pertinents etc. L'article stratégique a été présenté et adopté au congrès ITUC-Africa en 2015 à Dakar. Il est encourageant d'observer que depuis l'adoption de cet article, au moins deux organisations syndicales nationales ont formulé des politiques et établi des structures pour faire face au changement climatique – le Zimbabwe Congress of Trade Unions (ZCTU) et le Nigeria Labour Congress (NLC). Afin de soutenir et d'accélérer les processus de formulations de politiques et la sensibilisation au changement climatique au sein des syndicats, le ITUC-Africa organise des programmes de formation dans les différentes sous-régions. Une formation régionale sur la formulation des politiques a aussi été entreprise pour les syndicats faisant partie du réseau de changement climatique du ITUC-Africa. Ces programmes ont été soutenus par le FES TUCC.

Le FES TUCC attache de l'importance à sa coopération avec l'ITUC-Africa autour de la problématique du changement climatique.

Nous croyons que le travail entrepris va entraîner loin l'amélioration des compétences au sein des syndicats afin qu'ils puissent s'engager dans des interventions sur le changement climatique. On sait que les niveaux de développement limités en Afrique, où l'activité économique est faible excepté en ce qui concerne les systèmes de production responsables du réchauffement climatique, peuvent affecter la capacité des syndicats commerciaux africains à adopter certaines interventions érigées par le mouvement international des syndicats. L'article stratégique devrait donc poser des bases pour que les syndicats puissent répondre à davantage de problématiques et résoudre celle du changement climatique et des structures économiques, qui ont historiquement évolué en Afrique.

Bastian Schulz, Director, FES TUCC





1.0 CONTEXTE ET RAISONS

Le monde traverse un changement climatique et un changement environnemental en expansion. Ces deux changements sont interconnectés. L'environnement change car davantage de ressources sont exploitées et le climat change à mesure que les ressources sont transformées et utilisées pour la production d'énergie et pour davantage d'extraction. Le travail est essentiel à la transformation de la nature et, en fait, à ce qui se passe dans l'environnement et le climat. En se représentant comme une communauté aux côtés d'une plus large communauté de personnes, le travail peut jouer ce rôle central de réponse aux besoins écologiques, en reconnaissance des limites de la planète définies par Rio (1991) tout en poursuivant une transformation sociale pour que les humains puissent vivre dignement. Rio a été une étape décisive dans la mesure où l'humanité a conclu que la destruction et la déstabilisation environnementales doivent être combattues et que la conservation et la restauration doivent être pleinement intégrées à tous les efforts de développement. Rio a été historique pour l'élaboration de trois conventions des Nations Unies, à savoir la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le changement climatique est l'une des plus grandes menaces pour la planète Terre et aussi l'un des plus urgents problèmes auxquels la société fait face aujourd'hui.

En ce qui concerne l'Afrique, l'impact du changement climatique et du réchauffement climatique qui lui est associé pourrait être très grave. Avec sa très grande masse terrestre, l'Afrique ressentira une hausse de température égale à une fois et demi la hausse de température moyenne observée au niveau mondial (GroundWork, 2011:4). Les faits suggèrent qu'une hausse d'un seul degré en Afrique entraînera une perte de 65% de la capacité actuelle de croissance du maïs du continent et une baisse estimée d'environ 20% de la production alimentaire globale.





Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC : 2007) prédit que la production de blé va disparaître en Afrique. De plus, un rapport de l'Oxfam International estime que le prix du blé va augmenter de 120 %, celui du maïs de 177 % et celui du riz transformé de 107 % avant 2030 (Oxfam International 2012:22). Cela rendrait les produits alimentaires les plus basiques hors de portée de beaucoup d'africains et ébranlerait leur droit fondamental à la nourriture. Il est également estimé que l'augmentation d'un seul degré de la température provoquerait un déclin de 10 % des pluies d'ici à 2050, ce qui créerait un stress hydrique pour 480 millions de personnes sur le continent.

L'Afrique a aussi de grandes zones côtières au niveau de la mer ou légèrement au-dessus du niveau de la mer. Un réchauffement de deux degrés produirait une augmentation importante du niveau de la mer, ce qui inonderait beaucoup de communautés côtières et détruirait la plupart des infrastructures littorales de l'Afrique (Oxfam International 2012:22). En parallèle, un grand nombre de dégradations environnementales aggravent les impacts négatifs du changement climatique. L'Afrique est aussi plus vulnérable car elle a moins de ressources pour faire face aux conséquences du changement climatique. D'après un récent scénario de modélisation sur les effets des phénomènes météorologiques extrêmes et les sécheresses sur le changement climatique en Éthiopie, au Ghana et au Mozambique, on estime que l'adaptation annuelle coûte de 6.4 à 6.7 milliards de dollars (Oxfam International 2012:13-14). Cela rendra impossible le financement d'interventions d'adaptation car le continent reste en retard en matière de développements technologiques, de compétences, et de ressources financières. L'augmentation de l'intensité de phénomènes météorologiques extrêmes a déjà des répercussions sur la population et les communautés en Afrique. Les inondations ont sérieusement affecté les récoltes, le bétail et les infrastructures. Des 32.4 millions de personnes déplacées à cause d'inondations dans le monde en 2012, 8.2 millions vivaient en Afrique.

¹ Au Niger, par exemple, après plusieurs années de sécheresse, une inhabituelle et importante inondation en août 2010 a laissé 200.000 personnes souffrant de faim et de malnutrition, inondant leurs maisons et ravageant leurs cultures (GroundWork, 2011:4).

L'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique) s'est appliquée à connaître dans quelle mesure les syndicats en Afrique se sont engagés dans la conception, la mise en œuvre, la vérification et l'évaluation des processus de changement climatique, des politiques et des programmes. Des questions sur l'implication des syndicats ont été évoquées : À quel point les syndicats sont-ils impliqués dans les changements climatiques et environnementaux en Afrique ? Sont-ils mis de côté ou confrontés à des obstacles ou les syndicats n'ont-ils simplement pas été pro-actifs ? Pour la CSI-Afrique, ce type d'information est très utile pour la participation à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et aux processus climatiques régionaux africains. Pour cela, la CSI-Afrique, avec le soutien de la Friedrich Ebert Foundation (FES) Trade Union Competence Centre, a engagé l'African Labour Research Network (ALRN) à entreprendre des recherches sur le **Trade Union Responses to Climate Change in Africa**. L'objectif du projet était de contribuer à renforcer la capacité des syndicats africains à faire face aux défis immédiats du changement climatique. L'étude fournissait un examen objectif de la mesure dans laquelle les syndicats avaient pu s'impliquer dans les processus et des enjeux du changement climatique à travers cinq pays d'Afrique Subsaharienne, à savoir le Bénin, le Ghana, le Kenya, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe.

L'exemple rapporté par cette étude montre une portée limitée de la contribution des syndicats à l'élaboration du discours et la mise en œuvre du changement climatique aux niveaux national, régional et continental en Afrique, sans parler de l'échelle mondiale. L'étude met au défi les leaders syndicaux de développer des stratégies pour l'engagement. On a soutenu que, bien





que certains syndicats aient tenté de participer aux cadres politiques nationaux, cela a donné des résultats très minimes. Par conséquent, cela exigeait une stratégie claire sur le changement climatique qui fournisse des conseils et une direction pour un engagement efficace. C'est dans ce contexte que la CSI-Afrique a décidé de rendre opérationnels les résultats de l'étude en une Stratégie de Changement Climatique concrète. Par la suite, le congrès de la CSI-Afrique en 2015 a décidé de renforcer les intérêts pour la justice environnementale de l'Article stratégique sur le changement climatique en vue de guider les syndicats dans leur engagement aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial.

Changement climatique, Environnement et Justice Sociale

Les zones d'intersection entre les crises environnementales et climatiques se retrouvent dans de nombreux champs d'activités dans lesquels les travailleurs gagnent leur vie comme l'agriculture, l'industrie, la construction, les transports et les secteurs de l'énergie. Ces secteurs sont connectés par un facteur : les sources d'énergie qui ont de fortes conséquences sur le climat et sur les changements environnementaux. Étant donné les conséquences du mélange complexe d'activité humaines, il faut garder à l'esprit que la source originale de la valeur est liée à l'exploitation de la nature et au travail. Marx (1887) a souligné ce fait lorsqu'il a écrit que, 'Tout progrès en agriculture capitaliste est un progrès dans l'art, non seulement de voler le travailleur, mais aussi de voler le sol...'² L'interaction de l'humanité avec l'environnement physique a été poursuivi, premièrement et principalement, pour satisfaire des besoins et, plutôt avidement, pour satisfaire à la demande et même créer davantage de marché pour la demande. Le résultat est la déstabilisation et la destruction de l'environnement, y compris de l'atmosphère, menant à la crise climatique qui menace de devenir une catastrophe.

L'injustice environnementale se passe lorsque des individus, des communautés et des territoires se voient refuser leur droit de profiter et de gérer leurs biens environnementaux et de vivre en sûreté et dans la dignité, ce qui mène souvent à diverses formes et divers niveaux de conflits. Certains de ces conflits surviennent comme conséquence de l'extraction d'une ressource, d'une transformation, d'une consommation et d'une élimination. Le concept de la justice environnementale est survenu de la lutte pour redresser ces torts et pour résoudre les conflits. Le cadre de la justice environnementale inclus 'le traitement juste et l'implication significative de tout le monde, qu'importe la race, l'ethnie, la culture, les revenus, et le niveau d'éducation, en rapport au développement, la mise en œuvre, et l'application de lois pour l'emploi, de régulations, de programmes et de politiques'³. La lutte pour la justice environnementale, depuis les années 1980, a impulsé un mouvement entier qui a développé des slogans de campagne et des concepts dont ceux du piratage et de la dette écologiques, de la souveraineté alimentaire, de la justice pour l'eau (water justice) et de la justice climatique, entre autres.



La justice climatique commence par la reconnaissance du fait que les communautés et les nations qui ont le moins contribué à la crise sont celles qui souffrent le plus de son impact. Cela souligne également les injustices inhérentes au fait que les victimes du changement climatique sont de plus en plus nombreuses à assumer une plus grande responsabilité pour toujours plus de mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires. La CCNUCC exige que les actions soient guidées par ses principes, en particulier le principe d'équité et le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (CBDR). Le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives est la base des actions pour atteindre la justice climatique. Il reconnaît la responsabilité historique de la crise climatique ainsi que les compétences technologiques et financières des parties.





La responsabilité historique exige que les nations industrialisées qui ont utilisé une part disproportionnée du budget carbone / des ressources atmosphériques assument la plus grande part des responsabilités pour les actions d'atténuation et acceptent les exigences d'équité considérant que les autres devraient avoir une part proportionnellement plus élevée du budget carbone restant. Les mesures de réduction et d'atténuation des émissions sur cette base seraient fondées sur les exigences scientifiques - de manière à ce que toutes les actions se combinent pour atteindre un objectif de changement de température convenu.



La reconnaissance et le paiement de la dette écologique et climatique sont des⁴ demandes clés de la justice environnementale. La reconnaissance et le paiement de ces dettes supprimerait directement le besoin de financement climatique et même les demandes litigieuses de 'perte et dommages'. La dette climatique inclut aussi des actions nécessaires pour restaurer les cycles de la nature⁵. À ce jour, les pays industrialisés se sont fortement opposés à cette dette et l'ont chassées de la table de négociation.



La justice environnementale énonce simplement que le développement d'une personne ne devrait pas entraîner le sous-développement de l'autre. Par conséquent, la South Africa Environmental Protection Agency a formulé la définition de la justice environnementale ainsi : 'Aucun groupe de personne ne devrait supporter une part disproportionnée des conséquences négatives environnementales résultant d'opérations et de politiques industrielles, gouvernementales et commerciales'⁶. La justice environnementale est un concept universel qui demande justice sociale et économique, ainsi que le droit aux travailleurs d'avoir des emplois décentement payés et un environnement de travail approprié. C'est dans ce large contexte que les stratégies des syndicats pour le changement climatique devraient être développées, implantées et régulièrement revues.



Bien que le terme de justice climatique soit utilisé pour encadrer le réchauffement climatique en tant que problème éthique et politique, en examinant des questions telles que l'égalité, les droits humains, les droits collectifs et les responsabilités historiques du changement climatique, la justice environnementale décrit un mouvement social axé sur la répartition équitable des bénéfices et des charges environnementales.



Climat et intersections des dégradations environnementales

La crise climatique a été attribuée à une faille du marché et le marché est l'ancre du modèle capitaliste de développement. Ce mode de développement a aussi été nommé pétrole ou civilisation fossile⁷. La caractéristique principale de ce modèle est le brûlage des énergies fossiles qui sert de conducteur à la rapide croissance économique. L'éco-logique du capitalisme industriel a trois volets⁸: premièrement, elle repose sur une disponibilité facile de combustibles fossiles – le fait que ceux-ci ne soit pas renouvelables montre les limites naturelles de la croissance économique ainsi que la nature non viable de cette voie. Deuxièmement, le modèle augmente constamment la pollution, y compris les émissions de carbone et d'autres polluants découlant de la production et de la consommation de biens ; une caractéristique associée est l'urbanisation rapide et les changements d'affectation des terres. Troisièmement, il est associé à une déforestation rapide et à une diminution de la biodiversité.



Le cadre mondial actuel pour aborder le changement climatique est l'Accord de Paris⁹, le résultat de la 21e conférence des parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Afin de sécuriser l'accord, les intérêts d'un large spectre de pays et de parties prenantes ont été pris en compte dans le préambule. Les principaux éléments de cet accord comprennent le fait que les actions se fassent sur une promesse et sur des évaluations appelées Nationally Determined Contributions (NDCs). Un inconvénient majeur est que les CDN eux-mêmes sont révélateurs des actions que les pays ont l'intention





de mener en fonction de leurs priorités nationales plutôt que d’être basés sur les exigences de la science et sur l’intentionnalité du préambule de l’accord. Lorsque les pays agissent sur la base des NCDs, les résultats et les effets de leurs actions ne sont pas prévisibles ou corrélés aux objectifs déterminés par la science. Un autre inconvénient des NDCs est que ce sont les pays individuels qui déterminent à quel moment ils commenceront des actions pour réduire les émissions. La Chine¹⁰, par exemple, prévoit d’atteindre les émissions maximales de dioxyde de carbone d’ici 2030¹¹ et de réduire l’intensité énergétique d’ici 2020, tandis que l’Inde vise aussi à réduire ses émissions de 33 à 35 pour cent en dessous des niveaux de 2005, d’ici 2030. Pour les autres pays, la réalisation de leurs objectifs dépend de la disponibilité de la finance et de la technologie. Pendant ce temps, même si le Fonds vert pour le climat a été accepté, il présente des inconvénients sérieux car les riches pays industrialisés du nord manipulent le mécanisme à travers ce qui a été décrit comme ‘comptabilité créative’, par exemple, en fournissant des garanties de prêts plutôt que des subventions. L’Accord de Paris peut donc être considéré comme un accord permissif qui favorise les affaires comme d’habitude tandis que les dirigeants nationaux affirment que le monde est entré dans un moment historique dans les actions du changement climatique.

Pour le travail, la reconnaissance de la nécessité d’une ‘transition juste pour la population active et de création d’emplois décent et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national’ se distingue par la détermination des actions et des contributions que le travail peut faire en tant que collectif. La reconnaissance de l’obligation des droits de l’Homme, le droit à l’alimentation, la santé ; les droits des migrants et des personnes handicapées ; l’égalité entre les sexes et le droit au développement, se distinguent par des points de référence clés pour toutes les interventions stratégiques et l’engagement sur le climat afin de poursuivre la justice climatique, environnementale et sociale.



Encadré 1: Extraits du préambule de l'accord de Paris

1. guidées par ses principes, y compris le principe de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales,
2. riposte efficace et progressive à la menace pressante des changements climatiques en se fondant sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles,
3. les besoins spécifiques et la situation particulière des pays en développement Parties, surtout de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, comme le prévoit la Convention,
4. les besoins spécifiques et la situation particulière des pays les moins avancés en ce qui concerne le financement et le transfert de technologies,
5. que les Parties peuvent être touchées non seulement par les changements climatiques, mais aussi par les effets des mesures de riposte à ces changements,
6. l'action et la riposte face aux changements climatiques et les effets des changements climatiques sont intrinsèquement liés à un accès équitable au développement durable et à l'élimination de la pauvreté,
7. la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques.





8. les impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national,
9. que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité toute entière et que, lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'Homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations,
10. l'importance de la conservation et, le cas échéant, du renforcement des puits et réservoirs des gaz à effet de serre visés dans la Convention,
11. l'importance de veiller à l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans, et à la protection de la biodiversité, reconnue par certaines cultures comme la Terre nourricière, et notant l'importance pour certains de la notion de « justice climatique », dans l'action menée face aux changements climatiques,
12. l'importance de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation, de la participation du public, de l'accès de la population à l'information et de la coopération à tous les niveaux sur les questions traitées dans le présent Accord,
13. l'importance de la participation des pouvoirs publics à tous les niveaux et des divers acteurs, conformément aux législations nationales respectives des Parties, dans la lutte contre les changements climatiques,
14. des modes de vie durables et des modes durables de consommation et de production, les pays développés Parties montrant la voie, jouent un rôle important pour faire face aux changements climatiques,

Objectifs de Température

Compte tenu du fait que les efforts visant à lutter contre le réchauffement climatique par les nations doivent être déterminés au niveau national et ne sont pas fondés sur les calculs ou les exigences de la science, il est important de se pencher sur l'article 2, l'élément le plus central de l'Accord de Paris:

1. Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en:
 - a. Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques;
 - b. Renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements ainsi que un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire;
 - c. Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.
2. Le présent Accord sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales.





Atteindre l'objectif de température de 1,5 degrés Celsius ou bien inférieur à 2 degrés Celsius demeure discutable lorsqu'un mécanisme d'engagement et d'évaluation est défini dans l'article suivant de l'Accord plutôt qu'un régime de réduction des émissions juridiquement contraignant. Le GIEC a déjà analysé les NDCs soumis par les nations et a montré que si toutes les promesses étaient remplies, nous serions sur la voie d'une augmentation de la température au-dessus de la marque de 3 degrés ¹². Cela signifierait une planète morte et, comme le dit le slogan, il n'y a pas de travail sur une planète morte. Cette sombre réalité exige des efforts renouvelés pour intensifier les exigences du travail et du mouvement de justice environnementale pour créer des objectifs juridiquement contraignants, éclairés par le CBDR.

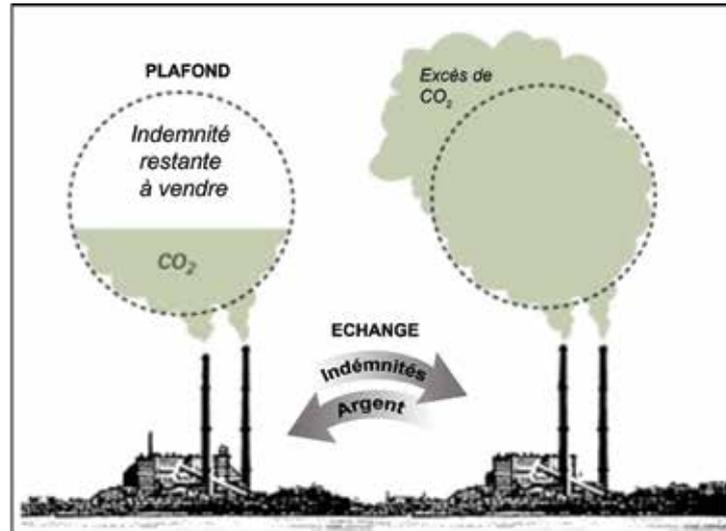


Figure 1: Plafonnement et échanges (compensation de carbone)

Les conséquences désastreuses des émissions non contrôlées sont prises en compte par Bidwai (2012) qui a prévenu *‘si le nord s’appuie sur des options faciles comme l’achat de compensations de carbone, la crise climatique sera hors de contrôle, avec des conséquences terribles pour le monde’*. Il a demandé un programme d’action d’urgence qui comprendrait des *‘réductions d’émissions importantes et anticipées par le nord, un engagement sérieux des économies émergentes à réduire la croissance de leurs émissions et des initiatives majeures pour l’adaptation et le développement de technologies à faible teneur en carbone dans le monde’*¹³. Ces observations pointent du doigt des domaines d’action importants pour le travail. Ils exigent également la fin de la dichotomie illégitime entre politique et économie.





2.0 CONSENSUS SYNDICAL SUR UN PARADIGME ALTERNATIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les syndicats reconnaissent que la lutte contre le changement climatique et la justice environnementale font partie intégrante d'une lutte plus large contre les injustices économiques et sociales existantes auxquelles sont confrontés les travailleurs et les plus démunis. À cet égard, trouver une solution viable à la crise environnementale croissante est une lutte contre l'injustice sociale et économique. La crise du changement climatique est interdépendante de celle sociale et économique, qui a ses racines dans le modèle de production et de consommation en vigueur ; un modèle qui considère la nature et les écosystèmes comme une source d'énergie et de matériaux illimitée (COSATU, 2011). Ce modèle de production ne parvient pas à reconnaître les besoins des travailleurs et des pauvres, et privilégie les profits au détriment du développement de la société. Alors que la consommation et la population ne cessent de croître ; les écosystèmes et les ressources naturelles sont épuisés ; l'air, le sol et l'eau sont de plus en plus pollués ; les changements climatiques affectent toujours plus la production d'aliments et l'accès à l'eau potable (COSATU, 2012). Le modèle actuel d'épuisement des ressources naturelles et l'impact de cette situation sur l'écosystème mettent sans doute en danger la capacité de nos sociétés à se reproduire ainsi que la qualité de vie des générations futures ; l'humanité utilise et transforme la nature dans un laps de temps





plus rapide que celui nécessaire aux écosystèmes pour se rétablir et se reconstituer. Dans de nombreux cas, il y a une diminution accrue des ressources non renouvelables telles que les stocks d'énergies fossiles, qui ont demandé à la nature des millions d'années d'accumulation. (Sustain Labour, 2011:8)



Il est donc évident que le développement actuel devra suivre une voie plus durable centrée sur les travailleurs et les communautés et pays pauvres. Un modèle de paradigme de développement durable consiste en un certain nombre d'éléments interconnectés qui incluent les dimensions économiques, sociales, politiques et environnementales. Le schéma ci-dessous (figure 1) suggère, à titre illustratif, l'importance de tous ces éléments dans la réalisation d'un modèle de développement durable. Premièrement, il existe une corrélation critique entre le changement climatique et d'autres éléments et cette réalité devrait faire partie d'une stratégie globale vers un avenir durable. Les problèmes environnementaux ne sont pas séparés ou nouveaux mais devraient faire partie de nos exigences pour la transformation économique et sociale. Deuxièmement, le développement durable exige le point de vue de la classe ouvrière qui fait le lien entre les problèmes rencontrés sur les lieux de travail et les luttes communautaires pour le développement et la satisfaction des besoins fondamentaux. Troisièmement, la justice environnementale, en particulier la justice climatique, est un principe primordial découlant du fait que la responsabilité historique des crises environnementales et climatiques repose principalement sur les pays industrialisés riches, principalement dans le nord.



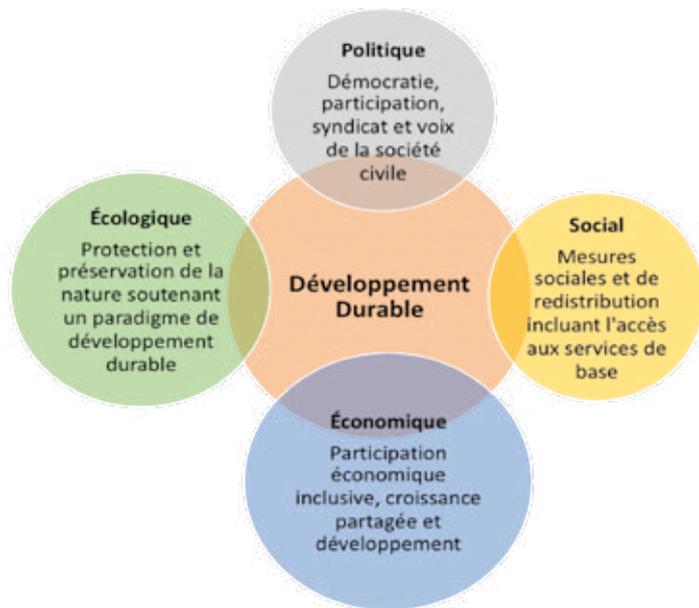


Figure 2: Modèle de développement durable (Source : Revu et adapté de Sustain Labour and ILO-ACTRAV, 2011).





3.0 LES SYNDICATS ET LA TRANSITION JUSTE

Les syndicats et de nombreux autres observateurs partagent l'opinion selon laquelle avec la hausse des températures, les pays en développement et les pays les moins avancés ne peuvent supporter le coût d'ajustement de l'accord international sur le changement climatique. Les interventions doivent parler de l'espace politique nécessaire qui permet une transition juste, la création d'emplois décents et la réduction de la pauvreté. Les pays développés doivent prendre l'initiative de réduire les émissions et apporter un soutien financier pour la transition vers un avenir à faible émission de carbone dans les pays en développement et à faible revenu sans compromettre le développement. On fait valoir qu'une trajectoire à faible teneur en carbone doit garantir que les travailleurs et les plus démunis ne soient pas désavantagés et affectés de manière disproportionnée. La lutte contre le changement climatique permet aux pays de développer leurs forces productives de manière durable sur le plan environnemental afin de soutenir et protéger les sources d'eau, d'élargir la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, de soutenir le développement agricole à forte intensité de main-d'œuvre, le transport public à faible teneur en carbone et peu coûteux, le développement de logements plus respectueux de l'environnement et bien davantage. Plus important encore, un changement vers une économie à faible intensité de carbone doit se faire dans le contexte d'une transition juste. Une transition juste n'affecte pas de manière disproportionnée les travailleurs et les plus démunis à mesure que les pays s'orientent vers une réduction des émissions de carbone ; elle comporte en outre un certain nombre de principes clés:





- La participation des travailleurs et des communautés est primordiale dans toute décision sur les politiques contre le changement climatique;
- Les politiques relatives au changement climatique ne doivent pas entraîner de pertes d'emploi;
- Les interventions politiques doivent favoriser la réduction de la pauvreté, améliorer les revenus et le développement industriel;
- Une faible trajectoire de carbone doit créer des opportunités d'investissement dans des activités respectueuses de l'environnement créant des emplois décents, respectant les normes de santé et de sécurité et favorisant l'égalité entre les sexes et fournissant un revenu sécurisé;
- Le développement d'un système complet de protection sociale est crucial pour protéger les plus vulnérables pendant les périodes de transition;
- Soutenir les recherches sur l'impact du changement climatique sur l'emploi et les moyens de subsistance afin de mieux informer les politiques sociales et économiques;
- Soutenir le développement des compétences en cours et le recyclage des travailleurs pour s'assurer qu'ils peuvent faire partie du nouveau modèle de développement à faible teneur en carbone à mesure que de nouveaux secteurs tels que les énergies renouvelables émergent; et
- Une transition juste doit être financée de manière adéquate, y compris le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation qui peuvent avoir plus d'impact sur les travailleurs et les plus démunis.

Le congrès de 2015 de la CSI-Afrique a souligné l'important potentiel de création d'un travail vert et décent grâce à une transition juste qui offre une formation, de nouvelles compétences, une protection sociale, un dialogue social amélioré et de nouvelles opportunités d'emplois verts ainsi que l'anticipation des pertes potentielles d'activité économique, d'emploi et de revenu dans certains secteurs et régions, et la nécessité de protéger les plus vulnérables.

Il est impératif pour les syndicats en Afrique non seulement de promouvoir et de défendre les emplois mais aussi de se préoccuper davantage des conditions environnementales dans lesquelles les emplois actuels sont créés et prospèrent. À cet égard, les syndicats en Afrique devraient comprendre que les emplois pour lesquels ils luttent aujourd'hui reposent sur un environnement injuste, instable et non-durable. Cet état de choses doit être inversé. Il est donc nécessaire pour les syndicats en Afrique d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de lutte contre le changement climatique grâce au développement de compétences et de stratégies sur les emplois verts et le travail décent, tout en renforçant les liens avec le mouvement plus vaste de justice environnementale.





4.0 TÉMOIGNAGE DE LA RÉPONSE SYNDICALE SUR LES CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE

La recherche a établi que le changement climatique est une préoccupation pour tous les pays d'Afrique en ce qu'il a un impact visible sur les secteurs clés de leurs économies tels que l'agriculture, l'énergie, l'industrie, les transports et le tourisme (Kalusopa & Mote, 2014). Ces secteurs contribuent de manière importante au PIB, aux recettes d'exportation, à l'emploi et aux liens étroits en aval et en amont avec d'autres secteurs de l'économie. Cependant, la recherche a également confirmé que bien que les syndicats aient souvent été définis comme des agents de changement, leur rôle définitif dans le changement climatique en Afrique a été lent à évoluer, avec un impact minime (Kalusopa & Mote, 2014). Les études ont également révélé qu'il existe plusieurs initiatives variées mises en place par les gouvernements pour faire face au changement climatique, mais sans participation effective des travailleurs en tant qu'acteurs clés. Le tableau 1 montre l'ampleur de la réponse syndicale dans les pays étudiés.



Tableau 1: Le rôle des syndicats dans les programmes de changement climatique

Pays	Existence d'un cadre législatif national sur l'environnement et le climat	Changement climatique et programme de travail décent	Impact du changement climatique sur les secteurs clés et les problèmes du travail	Réponse des syndicats au changement climatique
Benin	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre relativement solide • A ratifié la CCNUCC • Traditionnel dans le cadre de développement national 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme de travail décent du pays ne traite pas du changement climatique • La structure du dialogue social national ne traite pas adéquatement du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Transports • Énergie • Eau • Santé humaine • Secteur industriel 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de politique claire sur le changement climatique • L'engagement syndical est quasiment inexistant
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre relativement solide • A ratifié la CCNUCC • Traditionnel dans le cadre de développement national • A élaboré des plans d'action de migration appropriés (NAMAS) • A une stratégie d'adaptation (NCCAS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme de travail décent du pays ne traite pas du changement climatique • La structure du dialogue social national ne traite pas adéquatement du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Foresterie • Énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de politique claire sur le changement climatique par Ghana TUC • La participation de la plupart des syndicats est isolée par secteur, comme le General Agricultural Workers' Union (GAWU), le Timber & Woodworkers' Union (TWU) et le Public Services Workers' Union (PSWU)
Kenya	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre relativement solide • A ratifié la CCNUCC • Traditionnel dans le cadre de développement national • A un livre blanc stratégique national sur des réponses stratégiques au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme de travail décent du pays ne traite pas du changement climatique • La structure du dialogue social national ne traite pas adéquatement du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Horticulture • Transports • Tourisme • Secteurs de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • La participation de la plupart des syndicats est isolée par secteur, comme l'agriculture et la foresterie

Pays	Existence d'un cadre législatif national sur l'environnement et le climat	Changement climatique et programme de travail décent	Impact du changement climatique sur les secteurs clés et les problèmes du travail	Réponse des syndicats au changement climatique
Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre relativement solide • A ratifié la CCNUCC • Traditionnel dans le cadre de développement national • A un livre blanc stratégique national sur des réponses stratégiques au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures de dialogue social au niveau national reconnaissent le changement climatique • Il existe un cadre de politique sur le changement climatique • Pas de clarté dans le lien entre le changement climatique dans le programme de travail décent 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation minière • Énergie • Agriculture • Fabrication chimique • Santé (en tant que question transversale) 	<ul style="list-style-type: none"> • COSATU a un poste politique complet, mais seuls six de ses vingt et un affiliés ont une politique ou une solution sur le changement climatique • Une campagne et un engagement importants dans la plupart des secteurs ayant un impact visible dans le secteur de l'énergie par le National Union of Metalworkers of South Africa • (NUMSA) et de l'exploitation minière par le National Union of Mineworkers (NUM) • Il manque encore la capacité d'action des dirigeants, des délégués syndicaux et des membres sur les changements climatiques. • COSATU a joint ses efforts à ceux d'un autre syndicat (FEDUSA) • A un groupe de référence climatique pour les campagnes nationales

Pays	Existence d'un cadre législatif national sur l'environnement et le climat	Changement climatique et programme de travail décent	Impact du changement climatique sur les secteurs clés et les problèmes du travail	Réponse des syndicats au changement climatique
Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre relativement solide • A ratifié la CCNUCC • Traditionnel dans le cadre de développement national • A un livre blanc stratégique national sur des réponses stratégiques au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Le congrès des syndicats au Zimbabwe (ZCTU) a participé au processus du programme de travail décent, mais a uniquement fait référence aux emplois verts et non au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Énergie • Tourisme • Transports • Industrie & commerce 	<ul style="list-style-type: none"> • ZCTU n'a pas de politique sur le changement climatique et les emplois verts mais des délibérations récentes donnent la priorité à ce problème • Efforts par le General Agriculture and Plantations Workers Union of Zimbabwe (GAPWUZ), le Commercial Workers' Union of Zimbabwe (CWUZ) et le Zimbabwe Furniture Timber and Allied Trade Union (ZFTATU)

Source: Adapté de Kalusopa, T & Mote H (Eds). (2014). Réponses et stratégies des syndicats sur le changement climatique en Afrique.







5.0 STRATÉGIE RECOMMANDÉE POUR LES SYNDICATS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE



De toute évidence, les résultats de la recherche montrent que la participation des syndicats au changement climatique et au mouvement de justice environnementale demeure indéfinie, lente et faible. Il est donc impératif que les syndicats en Afrique élaborent des stratégies pour un engagement efficace en tant que réponse stratégique aux énormes problèmes liés au changement climatique. L'approche stratégique du travail doit inclure la garantie de communications adéquates et accessibles concernant l'environnement du lieu de travail. Il doit aussi y avoir un consentement libre et préalable des travailleurs ainsi qu'une consultation adéquate avant qu'ils ne soient affectés à des tâches dangereuses. Les entreprises doivent étendre le même respect aux communautés dans lesquelles elles opèrent. Il faut respecter pleinement les normes de sécurité et de santé au travail et, tout d'abord, créer des normes environnementales minimales.

Les objectifs clés d'une telle réponse stratégique sont les suivants:

- Créer et approfondir la sensibilisation à la question du changement climatique, du climat et de la justice environnementale.
- Prioriser le changement climatique dans les programmes et politiques syndicaux.
- Fournir des directives et des lignes directrices pour les interventions syndicales sur les questions de changement climatique, en mettant l'accent sur les injustices environnementales et climatiques et sur la manière dont elles sont liées aux injustices sociales, économiques et politiques contre lesquelles les syndicats luttent traditionnellement.



- Articuler la ou les position(s) syndicale(s) africaine(s) sur les questions clés pertinentes sur le changement climatique et les préoccupations plus larges en matière de justice environnementale.
- Influencer les processus nationaux, sous régionaux, régionaux et mondiaux sur les changements climatiques et la recherche de la justice environnementale.

Voici cinq stratégies syndicales recommandées sur le changement climatique que la CSI-Afrique devrait prendre en compte.

Stratégie 1 : Renforcement des capacités des syndicats en matière de changements climatiques

a. Justification

La recherche a identifié les compétences comme un obstacle important à l'engagement des syndicats aux niveaux national et d'entreprise. Les syndicats en Afrique, y compris ceux qui s'organisent dans des secteurs sensibles au climat, ont une capacité limitée face au changement climatique. Pour la plupart des syndicats, les problèmes de changement climatique et de justice environnementale sont assez nouveaux et les liens entre le changement climatique et le travail syndical ne sont pas clairement définis. Il est donc important pour les syndicats en Afrique de renforcer leurs capacités en matière de changement climatique et de justice environnementale. À cet égard, les programmes d'éducation et de formation peuvent instruire les négociateurs syndicaux avec les connaissances et compétences pertinentes pour le changement climatique.





b. Mise en œuvre

(i). Niveau d'entreprise

Les syndicats doivent:

- Améliorer la formation et l'éducation au niveau de l'atelier (délégué syndical).
- Établir des bureaux de changement climatique dans chaque syndicat ou mettre en commun des ressources afin d'établir un bureau commun sur le changement climatique.

(ii). Niveau national (Centres nationaux et syndicats de secteur)

Les syndicats doivent se concentrer sur:

- La formation et l'éducation des leaders nationaux et sectoriels, des coordinateurs, des négociateurs, des femmes et des jeunes travailleurs, des organisateurs et des éducateurs.
- La recherche syndicale sur les changements climatiques et les problèmes de travail/d'emploi.

Stratégie 2: Échange d'informations, promotion et création de sensibilisation par syndicat

a. Justification

La recherche a montré que l'échange d'information, la promotion et la sensibilisation au sein des syndicats est faible. Cela signifie que le syndicat en Afrique devra approfondir ses capacités d'information, d'analyse, de promotion et de communication.



b. Mise en œuvre

(i). Niveau d'entreprise

Les syndicats doivent:

- Compiler et diffuser des positions politiques bien étudiées sur les changements climatiques et l'emploi.
- Réaliser des workshops/séminaires pour la sensibilisation sur le changement climatique.
- Accroître la couverture médiatique à tous les niveaux pour marquer et augmenter la visibilité politique des syndicats sur les problèmes climatiques.
- Accroître l'engagement dans les forums de discussion, les débats et les publications sur les questions urgentes nationales, sous-régionales et régionales sur les changements climatiques.
- Promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, cibler des campagnes auprès d'organisations dans des lieux de travail qui se trouvent dans des secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, les transports, l'énergie, etc.

(ii). Niveau national (Centres nationaux et syndicats de secteur)

Les syndicats doivent:

- Mettre en place un réseau syndical de changement climatique pour faciliter la communication, le partage d'informations et la coordination des campagnes de sensibilisation.
- Promouvoir, à travers des stratégies nationales de promotion, des pratiques respectueuses de l'environnement dans les transports, la consommation d'énergie, les achats des ménages, les achats en milieu de travail, le boisement.
- Promouvoir l'adoption de procédés de production, d'intrants et d'élimination des déchets respectueux de l'environnement.





- Développer du matériel pour le syndication Union Information Communication (IEC)
- Mettre en place une plate-forme de partage d'informations syndicales via les réseaux sociaux comme Facebook.
- Augmenter le lobbying avec les parlements nationaux sur les causes des travailleurs en matière de changement climatique.



Stratégie 3: Mobilisation des ressources et renforcement des alliances par les syndicats



a. Justification

L'un des principaux défis posés par la recherche concerne la mobilisation insuffisante des ressources et la construction d'une alliance insuffisante par la plupart des syndicats sur le changement climatique en Afrique. Les syndicats devraient préconiser un financement amélioré et durable pour les programmes de lutte contre le changement climatique à la fois des sources nationales et externes, en particulier des ressources qui peuvent faciliter l'augmentation d'interventions efficaces. En termes de construction d'alliances, les recherches montrent que toute stratégie globale en matière de changements climatiques devra être basée sur un renforcement élaboré de l'alliance, la collaboration et la coordination de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie climatique aux niveaux organisationnel et national.



b. Mise en œuvre

(i). Niveau d'entreprise

Les syndicats doivent:

- Encourager la mise en place d'un financement de la recherche collaborative axée sur le changement climatique, la justice environnementale et l'emploi.
- Travailler sur des stratégies collaboratives sur la mise en commun des ressources et de l'expertise sur le changement climatique afin d'approfondir les connaissances entre les syndicats et d'autres structures pertinentes.
- Défendre les allocations budgétaires aux problèmes du changement climatique en plus de ceux des programmes OSHE dans les organisations.

(ii). Niveau national (Centres nationaux et syndicats de secteur)

Les syndicats doivent:

- Défendre un financement amélioré et durable pour le programme de changement climatique à partir de sources nationales et externes.
- Préconiser des allocations budgétaires nationales adéquates pour le changement climatique.
- Recommander un comité technique interministériel efficace qui fournira l'orientation politique générale et le soutien à la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre le changement climatique.
- Identifier et forger des alliances avec des parties intéressées sur des problématiques d'intérêt commun et développer des actions / campagnes communes.



Stratégie 4 : Construire des mécanismes institutionnels



a. Justification

La recherche a établi qu'il est nécessaire de développer des mécanismes institutionnels en créant des groupes de travail technique ou des comités de pilotage sur les changements climatiques et l'environnement dans les centres syndicaux. Ces comités à grande échelle doivent fournir le leadership global pour les activités dans les secteurs clés qui sont touchés par les changements climatiques. Ils auront une influence intersectorielle, y compris une formulation et des recommandations fondées sur des données probantes, des initiatives de réforme législative, des orientations sur la conception et la mise en œuvre des programmes et un suivi global des conditions dans les secteurs sensibles au climat.

b. Mise en œuvre

(i). Niveau d'entreprise

Les syndicats doivent:

- Développer le rôle des comités Occupational Safety Health and Environment (OSHE) pour couvrir les changements climatiques ou créer un comité sur les changements climatiques au niveau organisationnel.

(ii). Niveau national (Centres nationaux et syndicats de secteur)

Les syndicats doivent:

- Établir des comités syndicaux nationaux et sectoriels sur le changement climatique ou utiliser les comités communs OSHE existants.



- Renforcer les mécanismes institutionnels nationaux existants, y compris les points focaux nationaux responsables du changement climatique.
- Allouer un financement adéquat aux activités du changement climatique.



Stratégie 5 : Politique syndicale et exigences du cadre législatif

a. Justification

Bien que les données tirées de la recherche suggèrent que la plupart des pays ont des cadres juridiques et politiques solides conçus pour répondre aux changements climatiques, qu'ils ont ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et, dans une certaine mesure, qu'ils ont intégré les questions relatives aux changements climatiques dans les cadres nationaux de développement ; l'impact de l'engagement syndical en Afrique reste faible. En conséquence, la plupart des syndicats doivent approfondir leur dialogue social et faire des demandes claires sur les problèmes du changement climatique. À cet égard, ce qui suit sont les exigences clés des entreprises (organisation) et des niveaux nationaux (nationaux et sectoriels) en ce qui concerne le cadre politique et législatif existant. Les principes de la transition juste et de la justice climatique sont des préoccupations générales qui devraient façonner les engagements à tous les niveaux.



b. Mise en œuvre

(i). Niveau d'entreprise

Les syndicats doivent assurer que:

- L'engagement dans les structures actuelles du dialogue social en matière de réduction et d'adaptation aux changements climatiques est renforcé.





- L'adoption de mesures de réduction et d'adaptation aux changements climatiques au niveau de l'entreprise dans les politiques, les négociations collectives (CBAs) et les codes de conduite et systèmes de gestion de l'environnement.

(ii). Niveau national (Centres nationaux et syndicats de secteur)



Les syndicats doivent exiger que:



- Les gouvernements intègrent les changements climatiques et les problèmes environnementaux dans toutes les politiques et stratégies de développement national.
- Les politiques nationales sur le changement climatique reconnaissent et intègrent les problématiques du travail décent, des emplois verts, de la transition juste, de la taxe sur le carbone, de l'OSHE et des incitations fiscales pour les entreprises et les ménages qui favorisent les mesures de réduction et d'adaptation.
- Les politiques relatives aux énergies renouvelables, y compris le biogaz, soient poursuivies.
- La politique des transports publics pour réduire la pollution soit encouragée.
- L'application efficace et participative de la législation environnementale et des politiques soit renforcée.
- Les gouvernements encouragent la promotion d'une production agricole résistante au climat grâce à une recherche agricole continue.
- Les gouvernements promeuvent les programmes de boisement et les politiques de conservation.
- La conformité aux principes de Rio (pays polluants, responsabilités communes mais différenciées et droits à l'information) soit respectée.





6.0 MATRICE DU PLAN DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Stratégie 1: Renforcement des capacités des syndicats sur les questions relatives aux changements climatiques

Objectif principal: renforcer la capacité des syndicats africains en matière de changement climatique.

PROBLÈMES	OBJECTIFS	RÉSULTATS	ACTIVITÉS
<p>Manque de dialogue social national approfondi sur les questions de changement climatique</p> <p>Manque d'expertise en matière de mutualisation des ressources humaines et des ressources pour créer un bureau commun pour le changement climatique</p> <p>Manque de recherche syndicale sur le changement climatique et les problèmes de main-d'œuvre et d'emploi</p>	<p>Renforcer les capacités syndicales en matière de changement climatique</p>	<p>Augmentation de la présence d'expertise dans les syndicats pour renforcer le dialogue social sur les changements climatiques et les questions environnementales dans les politiques nationales</p> <p>Augmentation du nombre de bureaux de changement climatique dans les syndicats pour une négociation efficace au niveau de l'entreprise</p> <p>Une recherche syndicale accrue sur le changement climatique et l'environnement et l'emploi aux niveaux de l'entreprise, national, sous-régional et régional</p>	<p>Formation et éducation des leaders nationaux et sectoriels, des coordinateurs, des négociateurs, des femmes, des jeunes travailleurs, des organisateurs et des éducateurs.</p> <p>Améliorer la formation et l'éducation au niveau de la direction et de l'atelier (délégué syndical)</p> <p>Effectuer des recherches sur le changement climatique et l'emploi aux niveaux de l'entreprise, national, sous-régional et régional</p>

Stratégie 2 : Échange d'information, promotion et sensibilisation des syndicats

Objectif clé: renforcer les échanges d'informations, les capacités de promotion et de sensibilisation des syndicats sur les changements climatiques en Afrique

PROBLÈMES	OBJECTIFS	RÉSULTATS	ACTIVITÉS
<p>Faible connaissance et prise de conscience des problèmes liés au changement climatique chez les syndicats</p> <p>Faible engagement dans les forums de discussion et les débats sur les questions de changement climatique au niveau national, sous-régional et régional</p> <p>Faible promotion des pratiques respectueuses de l'environnement sur les lieux de travail dans les organisations qui se trouvent dans des secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, les transports, l'énergie, etc.</p> <p>Mauvais réseau de commissaires syndicaux sur le changement climatique pour faciliter la communication, le partage d'informations et la coordination des campagnes de sensibilisation. Manque de stratégies de plaidoyer national sur les pratiques écologiques dans le secteur clé</p> <p>Manque de promotion de l'adoption de procédés de production écologiques, d'intrants et d'élimination des déchets</p>	<p>Renforcer l'échange d'informations, les capacités de promotion et de sensibilisation des syndicats</p>	<p>Augmentation de la connaissance et de la prise de conscience des problèmes liés au changement climatique et à la justice environnementale au sein des syndicats</p>	<p>Compiler et diffuser des positions politiques bien étudiées sur le changement climatique, l'environnement et l'emploi.</p>
		<p>Augmentation de l'engagement dans les forums de discussion, les débats et les publications sur les enjeux des questions nationales, sous-régionales et régionales sur le changement climatique et la justice environnementale</p>	<p>Ateliers / séminaires de sensibilisation sur le changement climatique et la justice environnementale</p>
		<p>Les pratiques améliorées pour l'environnement visent des campagnes sur les lieux de travail dans les organisations qui se trouvent dans des secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, les transports, l'énergie, etc.</p>	<p>Couverture médiatique à tous les niveaux pour marquer et accroître la visibilité politique des syndicats sur les problèmes de changement climatique.</p>
		<p>Augmentation des stratégies de plaidoyer national sur les pratiques écologiques dans les secteurs clés</p>	<p>Développement de matériel pour le syndicat Information Communication (CEI)</p>
		<p>Promotion accrue de l'adoption de procédés de production écologiques, d'intrants et d'élimination des déchets</p>	<p>Mettre en place une plate-forme de partage d'informations syndicales via les réseaux sociaux comme Facebook.</p>

Stratégie 3: mobilisation des ressources et renforcement des alliances par les syndicats

Objectif clé : Mobiliser des ressources et construire des alliances solides sur le changement climatique au sein de la plupart des syndicats en Afrique.

PROBLÈMES	OBJECTIFS	RÉSULTATS	ACTIVITÉ
<p>Faible financement de la recherche collaborative axée sur le changement climatique et l'emploi.</p> <p>Stratégies collaboratives faibles sur la mutualisation des ressources humaines et de l'expertise entre les syndicats et d'autres structures pertinentes.</p> <p>Faible allocation budgétaire aux problèmes du changement climatique au-delà des programmes OSHE dans les organisations. Un faible financement pour les programmes de changement climatique provenant de sources nationales et externes.</p>	<p>Mobiliser des ressources et construire des alliances solides sur le changement climatique au sein de la plupart des syndicats en Afrique</p>	<p>Augmentation des recherches collaboratives sur le changement climatique et l'emploi</p>	<p>Encourager la mise en place d'un financement de la recherche collaborative axée sur le changement climatique et l'emploi</p>
		<p>Renforcement des stratégies de collaboration en matière de mutualisation des ressources humaines sur les changements climatiques entre les syndicats et d'autres structures pertinentes.</p>	<p>Stratégies collaboratives sur la mutualisation des ressources humaines et de l'expertise grâce à la formation des cycles des formateurs</p>
		<p>Augmentation des allocations budgétaires aux problèmes du changement climatique au-delà des programmes OSHE dans les organisations.</p>	<p>Lobbying pour l'augmentation des allocations budgétaires</p>
		<p>Un financement amélioré et durable pour le programme de changement climatique à la fois de sources nationales et externes</p>	<p>Rédaction de propositions conjointes sur le changement climatique avec d'autres parties prenantes</p>



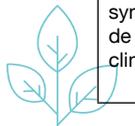
PROBLÈMES	OBJECTIFS	RÉSULTATS	ACTIVITÉ
<p>Faible allocation budgétaire aux problèmes du changement climatique au-delà des programmes OSHE dans les organisations. Un faible financement pour les programmes de changement climatique provenant de sources nationales et externes. Faible comité technique interministériel sur la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre le changement climatique.</p> <p>Une mauvaise alliance entre les syndicats et les autres parties prenantes. En particulier, les organisations de la société civile en matière de justice environnementale et le mouvement en général</p>		Amélioration de la coordination interministérielle en matière de changement climatique	Établissement/renforcement des comités interministériels
		Augmentation de l'alliance entre les syndicats et les autres parties prenantes	Mettre en place des alliances sur les actions conjointes sur le changement climatique et la justice environnementale



Stratégie 4 : Construire des mécanismes institutionnels sur le changement climatique

Objectif clé : Construire et renforcer les mécanismes institutionnels sur le changement climatique des syndicats en Afrique

PROBLÈMES	OBJECTIFS	RÉSULTATS	ACTIVITÉS
<p>Les comités syndicaux nationaux et sectoriels existants sur le changement climatique restent restrictifs sur les problèmes de sécurité et de santé au travail</p> <p>Les mécanismes syndicaux institutionnels nationaux existants et les points de convergence nationaux pour le changement climatique sont faibles.</p> <p>Le financement des structures syndicales sur le changement climatique est faible.</p> <p>L'accès au financement par les syndicats pour soutenir les projets de lutte contre le changement climatique est faible.</p>	<p>Renforcer les mécanismes institutionnels sur le changement climatique dans les syndicats</p> <p>Augmentation de l'accès au financement par les syndicats à l'appui des projets relatifs au changement climatique et à l'environnement.</p>	<p>Expansion des comités nationaux et sectoriels sur la sécurité et la santé au travail pour inclure les changements climatiques</p> <p>Renforcement des mécanismes institutionnels nationaux des syndicats et des points de convergence nationaux pour le changement climatique et l'environnement</p> <p>Augmentation du financement des structures syndicales nationales sur les changements climatiques et l'environnement.</p> <p>Augmentation de l'accès au financement par les syndicats pour soutenir les projets relatifs au changement climatique et à l'environnement.</p>	<p>Établir / élargir des comités syndicaux nationaux et sectoriels sur les changements climatiques</p> <p>Examiner les structures institutionnelles nationales existantes et les points de convergence responsables du changement climatique</p> <p>Initier la mobilisation des ressources au niveau organisationnel et national.</p> <p>Travailler avec des organisations stratégiques de CSO sur les changements climatiques sur des propositions financières communes</p>



Stratégie 5 : Politique syndicale et exigences législatives

Objectif clé : approfondir le dialogue social institutionnel sur la limitation et l'adaptation au changement climatique en Afrique.

PROBLÈMES	OBJECTIFS CLÉS	RÉSULTATS	ACTIVITÉS
Intégration insuffisante des changements climatiques dans les programmes nationaux de développement	Accroître le dialogue social institutionnel sur la limitation et l'adaptation au changement climatique	Augmentation de la présence des problématiques du changement climatique dans les politiques nationales	Former les affiliés en compétences sur le concept de dialogue social
Les programmes de travail décent n'intègrent pas les problèmes liés au changement climatique		Programme de travail décent pour tenir compte des problèmes liés au changement climatique	Engager les partenaires sociaux dans le dialogue national pour examiner le programme de travail décent
Les politiques sur les énergies renouvelables non rigoureusement menées		L'énergie renouvelable au centre de l'agenda climatique national	Mobilisation et campagnes
Politique des transports publics sur la pollution non définie		Définition des politiques de transport public qui reflètent les dimensions du changement climatique	Aider les affiliés dans l'élaboration des politiques sur les transports publics et le changement climatique
Application inefficace et participative des législations environnementales		Amélioration de l'application participative de l'environnement et du changement climatique	Assister les affiliés dans les techniques de surveillance des régimes d'application du changement climatique
Rôle réduit de l'État dans la recherche d'une production agricole résistant au climat			



PROBLÈMES	OBJECTIFS CLÉS	RÉSULTATS	ACTIVITÉS
Faibles programmes de boisement et politiques de conservation Faible respect des principes de Rio		Augmentation du rôle des gouvernements dans la recherche sur l'agriculture résistant au climat	Recherches et campagnes
		Amélioration des programmes de boisement et politiques de conservation	Recherches et campagnes
		Respect des principes de Rio	Formation de points de mire nationaux, leadership au niveau régional et national
		Augmentation de la collaboration avec des organisations de la société civile travaillant sur divers aspects de Rio	Activités communes de campagne et de mobilisation sur les questions ayant trait au travail







7.0 SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT DE STRATÉGIE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



La mise en œuvre du document de stratégie climatique dépendra des facteurs de succès critiques suivants.

1. Force structurelle de la secrétariat de la CSI-Afrique sur les changements climatiques et l'environnement.
2. Réactivité des structures affiliées de la CSI-Afrique à la dynamique actuelle du changement climatique.
3. Un leadership engagé dans les niveaux des affiliés de la CSI-Afrique pour vaincre les problèmes liés au changement climatique.
4. Force structurelle des structures administratives de la CSI-Afrique pour surveiller efficacement les objectifs par le biais de comités de pilotage agréés avec des périodes de révision et des objectifs de responsabilisation réalistes sur les changements climatiques.
5. Préparation de tâches et d'activités planifiées sur le changement climatique avec une période de livraison claire par la CSI-Afrique.
6. Sécuriser les ressources financières de la CSI-Afrique pour mettre en œuvre les activités spécifiques sur le changement climatique.



7.1 Rôles et responsabilités du Secrétariat de la CSI-Afrique (Bureau Climat et Environnement), affiliés et partenaires

En plus des activités de base décrites dans ce plan stratégique (voir également le cadre logique présentant des activités générales pour la période 2017-2019), le Secrétariat et les affiliés de la CSI-Afrique ont des responsabilités qui sont décrites ci-dessous:

- a. Rôle du Bureau du climat et de l'environnement du Secrétariat de la CSI-Afrique
 1. Soutenir les affiliés de la CSI-Afrique en mettant en œuvre des politiques et des interventions du programme sur les changements climatiques.
 2. Création d'un site Web interactif qui favorisera le partage de l'information entre tous les affiliés de la CSI-Afrique, les parties prenantes et le grand public ; promouvoir des efforts de collaboration renforcés sur le changement climatique.
 3. Faciliter la mise en place d'un forum pour débattre, partager des informations et renforcer la collaboration sur des domaines prioritaires communs sur le changement climatique.
 4. Veiller à ce que tous les problèmes émergents liés au changement climatique importants au document stratégique soient signalés aux affiliés de la CSI-Afrique.
 5. Faciliter le réseautage régional et la collaboration entre les affiliés de la CSI-Afrique et les acteurs nationaux de la région sur les problèmes liés au changement climatique.
 6. Soutenir les intervenants nationaux et sous-régionaux dans la formulation de plans d'action de mobilisation et d'engagement autour des questions prioritaires identifiées sur le changement climatique.
 7. Accroître la collaboration entre les affiliés de la CSI-Afrique et d'autres acteurs de la région qui travaillent sur les questions relatives aux changements climatiques.





8. Entreprendre des activités d'engagement spécifiques sur le changement climatique avec des cadres politiques régionaux tels que les secrétariats de la CEDEAO, de la CEA et de la SADC.
9. Suivi des tendances et des développements au sein du plus large mouvement de justice environnementale.

b. Rôle des affiliés de la CSI-Afrique sur les changements climatiques et l'environnement

1. Soutenir le Secrétariat de la CSI-Afrique dans la mise en œuvre des activités sur les changements climatiques au niveau national.
2. Veiller à ce que tous les acteurs nationaux concernés participent aux activités liées à la CSI-Afrique.
3. Intégrer le document de stratégie CSI-Afrique (par exemple dans les domaines thématiques pour les workshops, les programmes et les interventions stratégiques).
4. Aider le Secrétariat de la CSI-Afrique à identifier les domaines prioritaires sur les changements climatiques et les espaces possibles pour la participation des acteurs non étatiques dans les processus de consultation au niveau régional.
5. Entreprendre des activités nationales de lobbying et d'engagement avec les décideurs politiques sur le programme de travail décent, le changement climatique et l'emploi.

c. Rôle des partenaires stratégiques et de l'alliance sur les changements climatiques et l'environnement

La CSI-Afrique continue de maintenir et d'élargir son actuel réseau de partenaires stratégiques et d'alliance pour le changement climatique et d'étendre la portée et la couverture des partenariats pour inclure la justice environnementale et les problèmes environnementaux prioritaires ; Il est donc attendu que les partenaires jouent le rôle suivant dans la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques:

1. Mobiliser leurs propres ressources pour mettre en œuvre des activités communes avec la CSI-Afrique aux niveaux régional et national.
2. S'efforcer de renforcer leur coordination et leur collaboration nationales d'activités aux niveaux régional et national.
3. Fournir et contribuer à des ressources d'information au Secrétariat de la CSI-Afrique afin de renforcer le partage de l'information, de créer des domaines possibles de coopération/ collaboration, d'informer la formulation des politiques et les interventions stratégiques régionales et nationales.
4. Construire des ponts dans le vaste mouvement de l'environnement et de la justice.





Références

- COSATU. 2011. *COSATU Policy Framework on Climate Change adopted at the COSATU August 2011 Central Executive Committee*. Johannesburg: COSATU.
- COSATU. 2012. *A just transition to a low carbon and climate resilient economy*. NALEDI/ COSATU Climate Change Reference Group. September 2012. Johannesburg: COSATU
- GroundWork. 2011. *Position Paper on Climate and Energy Justice*.
- ILO. 2007. *Decent Work for sustainable development – the challenge of climate change (First Item on the Agenda)*. Geneva: ILO.
- IPCC. 2007. *Climate Change 2007: Synthesis report. A 4th Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Spain 12 -17 November 2007
- Kalusopa, T & Mote H (Eds). (2014). *Trade Union Responses & Strategies on Climate Change in Africa*. Harare: ALRN Secretariat.
- ITUC-Africa. 2011. *Adopted resolutions at the 2nd ITUC-Africa Congress*. Johannesburg, 25-27 November 2011
- Oxfam. 2012. *Extreme weather events and crop price spikes in a changing climate: Illustrative Global Simulations Scenarios*.
- Sustain Labour, Actrav-ILO. 2011. *Sustainable Development: A training manual for African Workers*.





NOTES

(Endnotes)

1. Davis, Richard (16 May, 2013) '32.4 million People Displaced in 2012.' Floodlist, <http://floodlist.com/africa/displaced-people-2012>
2. Karl Marx (1887) 1954. *Capital: A Critique of Political Economy (Vol. 1)*, London, Lawrence and Wishart
3. Department of Labour (2012) 'Environmental Justice Strategy'. See <https://www.dol.gov/asp/ej/EJFinalStrategy.pdf>
4. Mickelson, Karin (2005) 'Leading Towards a Level Playing Field, Repaying Ecological Debt, or Making Environmental Space: Three Stories about International Environmental Co-operation', Osgoode Hall Law Journals, <http://digitalcommons.osgoode.yorku.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1347&context=ohlj>
5. Bassegy, Nnimmo (2012) *To Cook a Continent – Destructive Extraction and the Climate Crisis in Africa*, Oxford, Pambazuka Press, p.110
6. Darmofal, Danielle, 'Environmental Racism in South Africa: A Sustainable Green Solution' (2012). Student Theses 2001-2013. Paper 31. See at http://fordham.bepress.com/environ_theses/31/
7. Oilwatch International (2016) in several publications, including its statement on UN Habitat III. See at <http://oilwatchafrica.org/content/oilwatch-calls-for-a-de-petroleum-ized-habitat-iii/>

8. Devan Pillay, 'Marx and the Eco-Logic of Fossil Capitalism' in *Marxisms in the 21st Century-Crisis, Critique & Struggle*, Michelle Williams and Vishwas Satgar, eds., (2013) Johannesburg, Wits University Press, p.145
9. United Nations. 12 December 2015. Paris Agreement. See at http://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/english_paris_agreement.pdf
10. McKibbin, Warwick J. and Liu, Weifeng, 'China: Ambitious Targets and Policies' https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/08/global_20160818_cop21_china.pdf
11. CarbonBrief. 'Analysis: India's Climate Pledge suggests significant emissions growth up to 2030' (October 2015) <https://www.carbonbrief.org/indias-indc>
12. Mukerjee, Vivek (2015) 'Understanding the INDCs of India, China, Brazil and South Africa – A Commoner's Perspective'. See at <https://nnimmobassey.net/2016/10/31/rising-martyrdom-of-earth-defenders/>
13. Bidwai, Praful (2012) *The Politics of Climate Change and the Global Crisis – Mortgaging Our Future* Hyderabad, Orient BlackSwan, P4.





NOUS CONTACTER

Friedrich-Ebert-Stiftung
Trade Union Competence Centre
Phone: +27 11 341 0270 Fax: +27 11 341 0271
Website: www.fes-tucc.org
Facebook: www.facebook.com/FESTUCC/